

## Conseil Municipal du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, GOURDON Alain, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, CEBSRON Carine, TERRIEN Valérie, GRÉGOIRE Cédric, BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence, AUGEREAU Pierre.

Membres absents excusés : CHAUMET Magaly

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### Comptes financiers uniques 2022

APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2022 du budget primitif communal et du budget annexe de la ZAC du Pré de l'Ile

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Budget principal

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	728 463,46	763 341,80	1 491 805,26
	Recettes réalisées	392 304,75	832 069,69	1 224 374,44
	Restes à réaliser	96 668,00	0,00	96 668,00
DÉPENSES	Prévision budgétaire totale	776 437,87	990 104,31	1 766 542,18
	Dépenses réalisées	89 355,96	768 614,81	857 970,77
	Restes à réaliser	52 312,73	0,00	52 312,73
	<b>Solde des réalisations de l'exercice</b>	<b>302 948,79</b>	<b>63 454,88</b>	<b>366 403,67</b>
	Résultats antérieurs reportés	47 974,41	226 762,51	274 736,92
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>350 923,20</b>	<b>290 217,39</b>	<b>641 140,59</b>
	Restes à réaliser	44 355,27	0,00	44 355,27
Résultat cumulé	<b>Excédent/déficit</b>	<b>395 278,47</b>	<b>290 217,39</b>	<b>685 495,86</b>

#### Budget ZAC du Pré de l'Ile

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 134 657,07	2 526 412,21	3 661 069,28
	Recettes réalisées	547 977,44	1 376 929,66	1 924 907,10
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	Prévision budgétaire totale	1 363 601,79	2 179 001,03	3 542 602,82
	Dépenses réalisées	1 178 541,73	1 074 784,49	2 253 326,22
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
	<b>Solde des réalisations de l'exercice</b>	<b>-630 564,29</b>	<b>302 145,17</b>	<b>-328 419,12</b>
	Résultats antérieurs reportés	228 944,72	-347 411,18	-118 466,46
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>-401 619,57</b>	<b>-45 266,01</b>	<b>-446 885,58</b>
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	<b>Excédent/déficit</b>	<b>-401 619,57</b>	<b>-45 266,01</b>	<b>-446 885,58</b>

## Affectation des résultats 2022

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :  
290 217,39 € au compte Recette fonctionnement 002  
0 € au compte Recette d'investissement 1068.

## Tarifs de l'accueil périscolaire au 1er septembre 2023

VOTE les tarifs de l'accueil périscolaire applicables à compter du 1er septembre 2023 :

Le tarif à la ½ heure est variable selon le quotient familial de la CAF ou de la MSA

Le tarif à la ½ heure est variable selon le quotient familial de la CAF

QF inférieur à 600 1,40 €

QF de 601 à 750 1,50 €

QF de 751 à 999 1,61 €

QF supérieur à 1000 1,75 €

QF non communiqué 1,75 €

Pour les familles de 3 enfants inscrits à l'accueil périscolaire municipal une déduction de 25 % sera faite.

## Tarifs de la cantine au 1er septembre 2023

VOTE les tarifs de la cantine scolaire applicables à compter du 1er septembre 2023 :

Cantine :

Enfant Maziérais prenant ses repas régulièrement à la cantine 4,20 €

Enfant hors commune prenant ses repas régulièrement à la cantine 4,60 €

Enfant Maziérais prenant ses repas occasionnellement à la cantine 4,66 €

Enfant hors commune prenant ses repas occasionnellement à la cantine 5,11 €

Repas professeurs ou stagiaire 7,50 €

Repas intervenants des écoles 8,74 €

## Subventions aux associations communales

VOTE les subventions aux différentes associations comme indiquées ci-dessous, hors la présence de Sylvie BERTHOMÉ membre de bureau de la SPM Comité des fêtes, de Carine CESBRON, membre de la Ronde des Bambins et de Benoît BOUCHET, membre du Cyclo-club.

SPM Section Football	3 500 €
SPM Cyclo Club	200 €
SPM Section Volley	200 €
SPM Section Paroisse	200 €
SPM Section Comité des Fêtes	400 €

TOTAL SPM 4 500 €

Chasse	100 €
Défense des Cultures	335 €
ADMR	150 €
La Ronde des Bambins	160 €
MAM Petits Petons	100 €
TOTAL autres associations	845 €

Soit un total de 5 345 euros

## Subvention à l'association TEMATOUT

DECIDE d'accorder une subvention 13,70 €/jour/enfant à TEMATOUT pour l'année 2023. Suivant l'estimation donnée de fréquentation, une avance provisionnelle de 28 783,70 € sera attribuée. Le montant définitif versé par la commune sera calculé au moment du conventionnement entre la CAF et l'Association AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement de la subvention.

## Subvention à l'association Loisirs Pluriel

DECIDE d'accorder une subvention de 282 € au titre de l'année 2023.

## Fiscalité 2023

VOTE une augmentation de +2,5 % des taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation.

DECIDE de fixer les taux comme suit :

- \* 40,57 % pour le foncier bâti
- \* 43,50 % pour le foncier non bâti
- \* 10,83 % pour la taxe d'habitation

## Budget primitif de la commune et budget annexe ZAC du Pré de l'île 2023

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges de gestion générale	248 605,35
012	Charges de personnel	297 560,00
014	Atténuation de produits	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	207 692,50
66	Charges financières	11 700,00
67	Charges exceptionnelles	5 303,00
042	Opérations d'ordre	55 714,15
023	Virement à la section d'investissement	281 406,39
<b>TOTAL</b>		<b>1 113 981,39</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	34 858,57
10	Taxe aménagement	225 000,00
204	Subvention d'équipements versées	19 500,00
21	Immobilisations corporelles	428 926,89
Op.30	Centre technique municipal	384 485,28
040	Opérations d'ordre	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 092 770,74</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Vente de produits	114 635,00
73	impôts et taxes	124 547,00
731	Fiscalité locale	420 246,00
74	Dotations et subventions	147 336,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00
013	Atténuations de charges	5 000,00
042	Opérations d'ordre	0,00
002	excédent reporté	290 217,39
<b>TOTAL</b>		<b>1 113 981,39</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations	265 800,00
13	Subventions d'investissement	136 668,00
001	excédent reporté	350 923,20
040	Opérations d'ordre	55 714,15
024	Produits des cessions d'immo	2 259,00
021	Virement de la section de fonctionne	281 406,39
<b>TOTAL</b>		<b>1 092 770,74</b>

APPROUVE le budget annexe 2023 de la ZAC du Pré de l'île comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges de gestion générale	485 628,00
66	Charges financières	24 000,00
042	Opérations d'ordre	1 121 622,21
043	Opérations d'ordre	24 000,00
023	Virement à la section d'investissement	595 410,87
002	déficit reporté	45 041,13
<b>TOTAL</b>		<b>2 295 702,21</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	59 000,00
040	Opérations d'ordre	1 121 622,21
001	déficit reporté	548 438,01
<b>TOTAL</b>		<b>1 729 060,22</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Vente de produits	1 143 000,00
74	Dotations et subventions	6 080,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
042	Opérations d'ordre	1 121 622,21
043	Opérations d'ordre	24 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 295 702,21</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	12 027,14
040	Opérations d'ordre	1 121 622,21
021	Virement de la section de fon	595 410,87
<b>TOTAL</b>		<b>1 729 060,22</b>

### Centre technique municipal - autorisation de programme révision n ° 3

DECIDE de réviser l'autorisation de programme « Schéma d'aménagement des équipements communaux et construction d'un atelier technique » comme suit :

	AP	Exercices antérieurs	Budget 2023	Budget 2024
Rappel acte précédent	555 737,54 €	555 737,54 €		
Ajustement	- 159 869,54 €		€	
Proposition BP 2023	395 868,00 €			
Travaux	360 000,00 €		200 000,00 €	160 000,00 €
Maitrise d'œuvre	35 868,00 €	11 368,00 €	14 500,00 €	10 000,00 €

**Des décisions prises par le Maire, à savoir :**

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur les immeubles sis 23 rue de la mairie et 1 allée des grillons.